

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 34

Rubrik: A nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un conseiller national et son programme

Mutation dans la députation radicale de Bâle-Ville. M. Alfred Gasser est remplacé par M. Max Imboden, professeur de droit constitutionnel.

Événement bien banal. Quel en est donc l'intérêt ?

M. Imboden, un Saint-Gallois, est professeur de droit constitutionnel et de droit administratif à l'Université de Bâle ; il en a été le recteur de 1963 à 1964. Il vient d'être désigné à la présidence du Conseil de la science, récemment mis en place par le Conseil fédéral.

A la fin de l'année passée, il a fait paraître une brochure sur le malaise helvétique¹. Il préconise une révision totale de la Constitution fédérale. Parmi les tâches prioritaires, il indique notamment :

« 1. La planification nationale (Landesplanung) dans le sens le plus large, c'est-à-dire la solution des questions variées dues à la rareté de l'espace à notre

disposition et au conflit toujours plus violent entre la nature et la technique.

» 2. Les problèmes de la population et de l'emploi pour trouver une solution à toutes les revendications dues à la modification de la structure démographique (accroissement de la population, vieillissement, ouvriers étrangers, allongement de la durée des études et de l'apprentissage) et aux conditions du travail moderne (automatisation, accroissement de la part du travail intellectuel, réduction massive de la catégorie des indépendants, occupation des loisirs). » Noble programme. Maintenant M. Imboden est à pied d'œuvre. Pourra-t-il être efficace ou comme d'autres universitaires du Conseil national, sera-t-il « l'ornement de notre Parlement » ?

¹ Helvetisches Malaise (Polis 20. Evangelische Zeitbuchreihe).

Un exemple pratique de recherche pédagogique

Lever de rideau

Les transports publics ont encore cette vertu, malgré leurs désagréments, qu'ils favorisent le hasard des rencontres. Non, ce n'est pas le début d'un roman. Un monsieur qui fait du marketing était accroché, lui aussi, bras tendus, à la poignée du wagon. C'était une connaissance : on cause.

Nos enquêtes d'étude de marché, disait-il, sont sérieuses. Pour savoir ce que désirent les gens qui ne savent pas ce qu'ils se veulent, on ne leur pose pas de questions directes, car alors « ils rationalisent ». Il vaut mieux qu'ils associent, qu'ils projettent ; ou bien alors on les fouille quasi psychanalytiquement. Puis, dans une deuxième phase, on teste le moyen de communication mass médialement le meilleur. Notre technique est parfaite ; la preuve : la C.D.U. de M. Erhard nous a confié la mise au point de sa campagne d'affichage pour cet automne. Mais c'est un cas particulier, car nous sommes plutôt spécialisés dans le lancement des nouveaux produits. Nous travaillons surtout dans l'analyse qualitative qu'il faut distinguer de la quantitative, etc.

— Que coûte une enquête ?

— On a déjà quelque chose pour 15 000 francs. Mais pour une analyse « sérieuse », il faut compter 80 000 francs.

— Et vous avez des clients ?

— Beaucoup.

Un film d'animation

Un maître d'un collège secondaire lausannois, M. Roger Christe, qui a le goût du dessin, de la pédagogie et qui ne considère pas l'enseignement de la grammaire comme un pensum, a décidé de faire un film pour faciliter, à des enfants de douze ans, l'assimilation des fonctions logiques élémentaires de la phrase. Un cinéaste, M. Ansorge, lui prête le concours de son expérience technique. M. Prébandler, du séminaire pédagogique, se charge de l'accompagnement musical du film.

Il s'agit d'un film en couleur. Des découpages, selon une symbolique précise, figurent les fonctions logiques. Et, comme le film est tourné selon le procédé d'animation, la phrase vit. Par exemple, le verbe n'est plus le symbole abstrait d'une action : l'action se voit sur l'écran, elle se réalise au moment même où on l'évoque. L'explication grammaticale acquiert au cinéma une évidence immédiatement intelligible. Quelles conclusions peut-on tirer d'une telle tentative ?

Le rendement

D'abord pour les enfants le plaisir d'apprendre. Nous le savons par des témoignages, directs, non sollicités et éloquentes au-delà de l'attrait de la nouveauté. L'image d'ailleurs ne flattait pas leur passivité. Entre

les différentes séquences étaient intercalées des questions suivies d'un silence et d'un temps de réflexion. Puis la réponse était donnée dans le commentaire.

Ensuite le rendement du film est testé. Il se révèle non pas le substitut de l'enseignement ordinaire, mais comme un excellent outil de contrôle de l'assimilation, principalement au moment des révisions lorsque l'élève doit faire brusquement la synthèse des notions étudiées. Il permet notamment, et c'est le résultat peut-être le plus intéressant, de réduire fortement la disparité d'assimilation entre les classes. Enfin, cette méthode a les vertus de toute innovation pédagogique. Parce que nouvelle, on contrôle son efficacité. L'enseignement se définit alors comme un rapport précis entre une méthode (un outil) et un résultat contrôlable.

L'encouragement à la recherche

Une telle tentative rencontre chez les responsables une sympathie prudente, car un film coûte.

Où trouver l'argent ? Rien n'est prévu au budget pour la recherche. Finalement le séminaire pédagogique décide de prélever sur les faibles crédits qui lui sont alloués 3500 francs pour permettre à l'expérience de démarrer. Auteur et cinéaste acceptent de travailler dans des conditions exceptionnelles parce qu'ils croient à l'utilité d'un outil pédagogique dont la valeur ne peut malheureusement pas être démontrée a priori. L'un prend sur ses vacances, sans compter le temps nécessaire à l'élaboration des dessins. L'autre qui n'appartient pas à l'enseignement assume la plus grande partie des charges financières ; un tel film exige un mois de tournage.

Une première expérience étant faite, il faudrait poursuivre, multiplier les essais. Est-ce possible ? Peut-on libérer le maître d'un nombre suffisant d'heures d'enseignement ? Sera-ce un précédent ? Quel statut lui donner ?

En fin de compte, c'est le mérite très grand de ce film parce qu'il est un travail de pionnier, de montrer qu'il n'y a pour l'instant aucun financement prévu pour l'encouragement de la recherche pédagogique et aucun statut pour le chercheur. Et pourtant, c'est de cette recherche-là, recherche appliquée, pratique, créant des outils de travail, que nous avons besoin. C'est par elle que passe la revalorisation de l'école et du métier d'enseignant.

Baisser de rideau

Les entreprises privées, et par elles, indirectement les consommateurs, consacrent sans la moindre difficulté, des 80 000 francs au marketing afin que puissent être créés de nouveaux besoins artificiels. Mais la recherche pédagogique, qui serait le plus utile des investissements, cherche encore ses premiers appuis.

Le congé éducation à l'ordre du jour

Il y a une année, dans un numéro-vacances, nous avions consacré un article à ce phénomène nouveau et encore peu étudié des vacances.

Nous remarquons que plus les vacances sont longues et généralisées, moins nous disposons de temps libre. En effet, les vacances de plus en plus sont une coupure totale avec la vie ordinaire, une évasion, si bien que toutes les autres activités sociales se trouvent comprimées sur quelques brèves périodes se chevauchant, se contrariant, rendant chacun indisponible.

Il ne s'agit pas de contester les bienfaits des congés-évasion ; la Suisse d'ailleurs en ce domaine est en retard ; l'on sait que la nouvelle loi sur le travail a bloqué à deux semaines le minimum obligatoire en interdisant aux cantons d'aller au-delà. Mais il serait souhaitable que l'accent soit mis aussi et parallèlement sur les congés éducation, nécessaires soit au perfectionnement professionnel, soit à la formation des cadres syndicalistes, soit à l'exercice d'une activité sociale ou culturelle digne d'être encouragée.

Nous avons été heureux de constater que le congé éducation commence à être largement discuté, en recevant le rapport du Bureau international du travail sur la 161^e session qui réunissait à Genève en décembre 1964 des conseillers spécialistes des problèmes d'éducation ouvrière. Au point 48, on peut lire :

« La question d'un congé, de préférence un congé payé, à des fins éducatives, revêt une grande importance pour l'éducation ouvrière. La pratique d'un tel congé existe actuellement dans plusieurs pays où il est octroyé par la loi ou par des accords collectifs ou par ces deux moyens. »

Dans plusieurs pays voisins, cette question est mise à l'ordre du jour. Nul doute qu'elle sera posée en Suisse aussi.

Voici quelques extraits de la résolution déposée par le représentant des syndicats allemands, M. Beermann, et celui des travailleurs philippins, M. Hernandez. Le texte est intéressant.

« La conférence générale de l'Organisation internationale du travail

» Notant que les travailleurs, en particulier ceux qui dépendent de leur salaire ou traitement, se trouvent dans l'alternative, soit de sacrifier les loisirs prévus pour leur repos, soit de renoncer à compléter leur éducation, et qu'il serait donc dans leur intérêt de mettre au point et de développer de nouvelles formules d'éducation complémentaire continue,

» demande aux gouvernements de tous les Etats membres de l'Organisation internationale du travail ainsi qu'aux organisations d'employeurs et aux syndicats de travailleurs de garantir aux travailleurs, par la législation ou par les conventions collectives, à côté du congé payé prévu pour leur repos, un congé éducation payé qui leur donne la possibilité de compléter leur éducation et les encourage à le faire, afin qu'ils puissent remplir leurs tâches professionnelles et assumer leurs responsabilités dans la vie publique... »

A nos lecteurs

Rappelons que notre concours propagande est ouvert jusqu'au 1^{er} juillet 1965. Que nos lecteurs continuent à nous envoyer les « adresses utiles » jusqu'aux vacances incluses.

C'est Jean-Jacques Dreifuss qui met un livre nouveau en enjeu d'amitié. Il a remarqué dans la nouvelle collection Littérature de Julliard, l'édition de la « Vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même ». C'est un des meilleurs documents et un des plus vivants sur l'Italie du XVI^e siècle que nous donne cet exceptionnel artiste et aventurier que fut Cellini. Cette édition méritait d'être saluée.

Dans les kiosques où D. P. est en vente, nos lecteurs peuvent-ils veiller à ce que l'affichette soit exposée ?